

nos démarches en vue d'aider les pays de l'ex-Union soviétique à établir des systèmes efficaces et équitables de contrôle à la frontière et d'examen des demandes d'asile, dans la mesure où ces pays veulent effectivement qu'on les aide, et veiller à ce que les démarches du Canada, de l'UE et des États-Unis se complètent, ce qui n'est pas nécessairement acquis, en ce qui concerne du moins l'UE.

### Remarques générales

Pour appliquer une stratégie internationale efficace, **il faut non pas ménager mais plutôt employer vigoureusement les ressources humaines de tous les ministères concernés.** Comme exemples peu heureux de fausses économies, signalons le retrait en 1995 d'un représentant de CIC à la mission du Canada à l'UE, à Bruxelles, précisément au moment où le traité de Maastricht entrait en vigueur (cette décision vient à peine d'être révoquée) et l'appui accordé par le Canada à une réunion en Europe sur la criminalité, suivi du refus de la GRC d'y envoyer un expert. Il faudrait donner suite aux efforts louables entamés il y a quelques années pour encourager les membres du personnel à l'étranger de CIC à produire davantage de rapports et à s'occuper davantage de liaison. **Il faudrait aussi encourager les missions canadiennes, y compris celles qui ne comptent pas parmi leur personnel d'agents de CIC, à produire plus de rapports et à dialoguer davantage avec les pays d'accueil au sujet des questions de migration (comme au sujet des questions de population!).**

**Qu'on nous épargne d'autres réorganisations à CIC.** Aucune ne semble être envisagée à l'heure actuelle, mais les réorganisations des dernières années ont semé la confusion parmi le personnel, brouillé les lignes de démarcation entre les sphères de responsabilité et ralenti ainsi l'application de la politique. Les réorganisations de l'ACDI ont eu le même effet.

**CIC et les autres ministères ne doivent pas céder à la tentation des mangeurs de chiffres des ressources humaines, c'est-à-dire de classer à outrance par ordre de priorité les organisations internationales, ou encore de favoriser avec excès une approche régionale ou exclusivement multilatérale en matière de migrations et de réfugiés.** Il est aussi vrai maintenant qu'il y a cinq ou 10 ans ou même plus que le Canada, pays plutôt petit qui ne fait partie d'aucun groupe donné, doit intervenir sur tous les fronts pour atteindre ses objectifs. Une stratégie internationale n'est pas bon marché; elle ne constitue pas un luxe pour le Canada, comme elle pourrait l'être pour des pays plus importants. D'après les commentaires faits à la Partie II au sujet des diverses organisations qui s'occupent de migrations et au sujet du rôle du Canada au sein de ces organisations, il faudrait se concentrer tout particulièrement sur le HCR, les CI, la coopération Canada-UE et le Groupe de Puebla ainsi que, de manière un peu plus prudente, sur l'OIM et l'OCDE; enfin, à un degré moindre, mais en prévoyant une brève intervention aux réunions clés, au Conseil de l'Europe, au Groupe de Budapest et à l'OTAN.